

L'Instruction publique restreint l'accès à «Body Worlds»

Les visites sont cantonnées hors du temps scolaire et l'aval des parents est exigé. L'organisateur parle de censure

Aurélié Toninato

Body Worlds, l'exposition allemande itinérante de corps humains plastinés (une technique qui stoppe la décomposition), a ouvert jeudi à Palexpo et la polémique déclenchée avant son ouverture ne faiblit pas. Après des demandes d'interdiction de députés et une question du conseiller d'Etat Mauro Poggia (*lire l'encadré*), voilà que le Département de l'instruction publique (DIP) se positionne aussi sur la question.

Libre-choix des élèves

Le DIP a organisé vendredi passé une consultation avec les associations d'enseignants et de parents d'élèves. En concertation avec celles-ci, il a élaboré une circulaire destinée à cadrer les visites scolaires à *Body Worlds*, envoyée aux écoles trois jours avant l'ouverture de l'exposition. Le texte proscrit les visites pour les élèves du primaire. En cela, il s'aligne sur les recommandations des organisateurs, qui déconseillent l'entrée aux enfants de moins de 12 ans.

Au secondaire, elles sont autorisées à condition de se dérouler hors du temps scolaire, sur une base facultative et avec l'autorisation parentale. Pierre-Antoine Preti, porte-parole du DIP, explique: «Les visites hors temps scolaire sont monnaie courante. Lorsqu'une classe va assister à une représentation de Molière, c'est en soirée et sur une base volontaire. Personne n'estime alors que le Département insulte la littérature classique française. Il n'en va pas différemment pour *Body Worlds*.» Et d'ajouter: «Vu la nature de l'exposition, il est appro-



L'exposition allemande «Body Worlds» présente des corps humains plastinés dans un but pédagogique. STEEVE IUNCKER-GOMEZ

Les politiciens lancent la polémique

Deux députés ont ouvert les feux de la polémique: le Vert François Lefort et l'UDC Marc Falquet, qui ont chacun adressé une question urgente au Conseil d'Etat pour demander l'interdiction de *Body Worlds*. Ils dénoncent notamment une «atteinte à la dignité humaine», une «violation d'un corpus législatif national et international» ainsi que «le profit fait sur le dos des morts». C'est ensuite Mauro Poggia, conseiller d'Etat

en charge de la Santé, qui s'est mêlé au débat, comme l'a révélé le *GHI*. Le magistrat a adressé, en qualité de simple citoyen, une lettre au procureur général Olivier Jornot pour lui demander de vérifier que l'importation en Suisse des cadavres exposés à Palexpo soit bien licite. Sur l'identité des donneurs comme de leur consentement sur l'utilisation de leur corps «dans une exposition mercantile». **A.T.**

prié d'accorder le libre choix aux élèves. Les sorties sur le temps d'enseignement étant considérées comme des parties intégrantes du programme, elles sont donc obligatoires. Le plus simple pour garantir la liberté de choix était de cantonner ces visites hors temps scolaire.»

Parents et profs satisfaits

La circulaire stipule également que le DIP a été «saisi de la question par le Conseil d'Etat». Ce dernier l'a-t-il forcé à prendre position? «Dans le cadre d'une discussion générale sur l'exposition, il lui est apparu que cette question méritait d'être anticipée par le DIP», répond Pierre-Antoine Preti.

Fruit d'un consensus, le texte ne semble pas faire de vagues dans le milieu scolaire. «Au primaire, il est logique d'interdire les visites, commente Laurent Vité, président du syndicat des maîtres du primaire. Pour le secondaire, nous étions tous d'accord sur la nécessité de poser des conditions-cadres.»

Anne Thorel Ruegsegger, secrétaire générale de la Fédération des associations de parents d'élèves de l'école obligatoire, abonde: «L'accord des familles est indispensable, il faut que chacun puisse exprimer sa sensibilité culturelle et religieuse. Le contenu de *Body Worlds* présente un intérêt pédagogique

mais il n'est pas anodin.» Etienne Bertouille, professeur de biologie et membre de l'association des maîtres du Cycle, relève aussi cet intérêt «mais en tant que renforcement d'un enseignement». Il n'envisage pas d'organiser de visites mais pourrait accompagner les élèves qui en font la demande.

«Une chasse aux sorcières»

Cette circulaire passe en revanche assez mal auprès de Vincent Sager, directeur d'Opus One, qui organise l'exposition à Genève. «Ces conditions-cadres sont de nature à dissuader enseignants et élèves. Oui, des corps sont exposés mais c'est avant tout une exposition pédagogique qui illustre par l'exemple des problématiques anatomiques et de santé publique.» Et d'asséner: «On est dans une logique de chasse aux sorcières, j'ai l'impression d'une censure qui ne veut pas dire son nom!»

Il dénonce les propos du DIP, notamment lorsque la circulaire fait référence à l'exposition de corps représentés en plein rapport sexuel, «or cette scène n'est pas exposée à Genève!» La circulaire avance aussi «qu'il demeure des zones d'ombre sur la portée du consentement des éventuels donateurs» et qu'«on a soupçonné l'exposition de donner à voir des corps de provenance douteuse - condamnés à mort chinois [...]». La filière chinoise doit être considérée comme une rumeur, en l'état de nos informations». Vincent Sager s'irrite: «Cette polémique est liée à une exposition concurrente! Les donateurs de *Body Worlds* sont volontaires et ont signé un formulaire de consentement.» Le DIP indique avoir tenu à préciser qu'il s'agissait d'une rumeur suite à des questions remontant du terrain.

Le directeur conclut: «C'est assez dérangeant que le DIP base son argumentaire sur des amalgames et qu'il émette une directive sur une exposition qu'il n'est pas allé voir. Quelle connaissance objective peut-il en avoir?»